

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023

ID : 073-217303064-20230330-23\_03\_038-DE

Besoin  
Le fait

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire  
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 30 MARS 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 24 mars 2023

Date d'affichage : 24 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

**Étaient représentés :** MAGNIN Carine (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Monsieur Jean-Marie MARTIN est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 23-03-038

**Objet : Budget annexe microcentrales : approbation du budget primitif 2023**

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au maire.

Le projet de budget primitif (BP) des microcentrales pour 2023 a été présenté lors de la Commission des finances du 23 mars dernier.

C'est ainsi que je vous demande de vous prononcer sur le budget primitif des équipements touristiques pour l'année 2023, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	96 743.68 €	96 743.68 €
Section d'investissement	98 843.68 €	98 843.68 €
TOTAL	190 587.36 €	190 587.36 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023



ID : 073-217303064-20230330-23\_03\_038-DE

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 23 mars 2023,  
Oui l'exposé de Madame Rivas,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### DÉCIDE

- d'approuver le budget primitif des microcentrales pour l'année 2023 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	96 743.68 €	96 743.68 €
Section d'investissement	98 843.68 €	98 843.68 €
<b>TOTAL</b>	<b>190 587.36 €</b>	<b>190 587.36 €</b>

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 03/04/23

Publication : 03/04/23

Valloire, le 03/04/23

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

